

COMMUNE DE SAINT-MARIENS

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 13 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le treize avril, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-MARIENS, dûment convoqué, s'est réuni
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge TROPHIME, Maire.

Nombre de membres en exercice : 18 – Nombre de membres présents : 12 – Votants : 12

DATE DE CONVOCATION : 07/04/2017

PRESENTS : M. TROPHIME, Maire ; M. BOURREAU, Mmes LABRUNE-PELTON,
DUHARD, M. LESCA, Adjoints ;
Mmes CHARTIER, CHIRON, MEYNARD, DONNET, TOURNEUR,
MM. VILLEMIN, GARUZ.

ABSENTS EXCUSES : Mmes LAURIAT, NOËL, LAFON,
MM. MARTY, SARRAZIN, LEGRIS.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GARUZ Jérémy.

DELIBERATION N° 2017-14 – VOTE DES TAUX DES TAXES ANNEE 2017
--

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres présents, de reconduire sans
augmentation les taux des taxes pour l'année 2017 :

- - TAXE D'HABITATION : **8,90** %
- - FONCIER BÂTI : **13,85** %
- - FONCIER NON BÂTI : **50,00** %.

DELIBERATION N° 2017-15 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 BUDGET PRINCIPAL COMMUNE
--

Membres en exercice : 18 - Membres Présents : 12 - Suffrages exprimés : 12
VOTE : Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité des membres présents, le
budget primitif 2017 du budget principal de la commune, par nature et par chapitre avec
chapitres "Opérations d'équipement" pour la section d'investissement.

.../...

Le budget primitif s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Budget Primitif 2017 BUDGET PRINCIPAL COMMUNE	Section Fonctionnement	1 175 050,34
	Section Investissement	423 450,25
	Total du budget	1 598 500,59

DELIBERATION N° 2017-16 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017
BUDGET RTS DE SAINT-MARIENS

Membres en exercice : 18 - Membres Présents : 12 - Suffrages exprimés : 12
VOTE : Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité des membres présents, le budget primitif 2017 du budget RTS de Saint-Mariens, par nature et par chapitre, qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Budget Primitif 2017 RTS DE SAINT-MARIENS	Section Exploitation	13 566,42
	Section Investissement	18 933,00
	Total du budget	32 499,42

DELIBERATION N° 2017-17 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017
BUDGET LS LA CURE ST-MARIENS

Membres en exercice : 18 - Membres Présents : 12 - Suffrages exprimés : 12
VOTE : Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité des membres présents, le budget primitif 2017 du budget LS La Cure St-Mariens, par nature et par chapitre, qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Budget Primitif 2017 LS LA CURE ST-MARIENS	Section Fonctionnement	46 551,08
	Section Investissement	11 991,12
	Total du budget	58 542,20

.../...

DELIBERATION N° 2017-18 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 BUDGET ASSAINISSEMENT DE SAINT-MARIENS
--

Membres en exercice : 18 - Membres Présents : 12 - Suffrages exprimés : 12
VOTE : Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité des membres présents, le budget primitif 2017 du budget Assainissement de Saint-Mariens, par nature et par chapitre, qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Budget Primitif 2017 ASSAINISSEMENT DE SAINT-MARIENS	Section Exploitation	80 580,41
	Section Investissement	41 782,64
	Total du budget	122 363,05

DELIBERATION N° 2017-19 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 BUDGET LOTISSEMENT RUE DE FILLON
--

Membres en exercice : 18 - Membres Présents : 12 - Suffrages exprimés : 12
VOTE : Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité des membres présents, le budget primitif 2017 du budget Lotissement Rue de Fillon, par nature et par chapitre, qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Budget Primitif 2017 LOTISSEMENT RUE DE FILLON	Section Fonctionnement	61 286,39
	Section Investissement	61 276,39
	Total du budget	122 562,78

.../...

DELIBERATION N° 2017-20 – FDAEC 2017

Membres en exercice : 18 - Membres Présents : 12 - Votants : 12
Pour : 11 - Contre : 0 - Abstentions : 1.

Monsieur le Maire fait part à ses Collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes votées par le Conseil Départemental.

La réunion cantonale du 14 mars 2017, présidée par Monsieur RENARD Alain, Vice-président du Conseil Départemental, et Madame MONSEIGNE Célia, Conseillère Départementale, a permis d'envisager l'attribution à notre Commune d'une somme de 15 523 euros.
Après avoir écouté ces explications, le Conseil municipal à l'unanimité décide :

↳ De réaliser en 2017 des travaux de voirie pour un montant total estimé de :

- **32 780,55 € HT** soit 39 336,66 € TTC.

↳ D'acquérir en 2017 un défibrillateur pour un montant de :

- **1 555,20 € HT** soit 1 866,24 € TTC.

Montant global : 34 335,75 € HT soit 41 202,90 € TTC.

- de demander au Conseil Départemental l'attribution d'une subvention de 15 523 € ;
- d'assurer le financement complémentaire par autofinancement pour un montant de 25 679,90 €.

DELIBERATION N° 2017-21 – CREATION DE « GIRONDE RESSOURCES »
ADHESION DE LA COMMUNE

Membres en exercice : 18 - Membres Présents : 12 - Votants : 12
Pour : 9 - Contre : 0 - Abstentions : 3.

Vu l'article L5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que :
« Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. »

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Gironde en date du 14 décembre 2016 ayant pour objet d'approuver la création de cet établissement public administratif,

Vu les statuts de l'agence technique départementale dénommée « Gironde Ressources »,

.../...

Compte tenu de l'intérêt pour la collectivité de l'existence d'une telle structure, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- D'approuver les statuts de l'agence technique départementale « Gironde Ressources ».
- D'adhérer à « Gironde Ressources ».
- D'approuver le versement d'une cotisation dont le montant sera fixé par l'assemblée générale.
- De désigner M. Serge TROPHIME et Mme Patricia DONNET en qualité de représentants titulaire et suppléant pour siéger au sein de « Gironde Ressources »
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

La séance est levée à 20 heures 45.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.